



Centre Clermont-Ferrand/Theix  
Unité de Recherche sur les Herbivores

INRA  
M. François Houllier  
Directeur Général Délégué  
147 rue de l'université  
75338 Paris cedex 07

Theix, le 9 août 2010

À : F. Houllier  
E. de Turckheim  
B. Malpaux

**Objet : PES**

Monsieur le Directeur Général Délégué, Madame la Directrice de la Délégation à l'Évaluation, Monsieur le Chef du Département PHASE, chers collègues,

Je viens de recevoir par courrier électronique du 4 août la lettre 10-048/FH/ET du DGD, accompagnée du formulaire par lequel je pourrais solliciter une « prime d'excellence scientifique » (PES), si je la demandais -dans l'urgence estivale- avant le 15 septembre 2010.

Comme d'autres collègues, je constate que la direction générale de l'INRA persiste à ne rien entendre de la protestation qui s'est exprimée ces derniers mois, dans toutes les instances où les personnels étaient représentés, y compris dans les instances d'évaluation. Elle n'a pas non plus pris en compte les nombreuses motions de protestations signées par des collectifs de chercheurs et ITA de l'INRA (voir par exemple les 21 motions d'instances, de CSS, d'UR, de Centres ou intersyndicales disponibles sur [http://www.snscs.fr/article.php3?id\\_article=1992&id\\_rubrique=1595](http://www.snscs.fr/article.php3?id_article=1992&id_rubrique=1595) )

Je note que l'opacité de la procédure et le secret qui entoure ses résultats renforcent et signent son caractère négatif. Quel paradoxe que d'appeler « PES » une prime qui sera distribuée dans un quasi anonymat, lui donnant *de facto* un caractère honteux !

La mise en œuvre de la PES dilapide des fonds qui pourraient être répartis cette année même de façon juste entre tous les personnels. Je m'oppose pour ma part catégoriquement à ce type de prime distribuée à une minorité, qui relègue *a priori* la majorité dans une catégorie subalterne, exclut tous les ITA et nie ainsi le caractère collectif d'une recherche scientifique moderne.

Le décret, dont nous devrions tous demander l'abrogation, instituant cette PES tourne le dos à la nécessité de revaloriser l'ensemble des salaires des chercheurs ingénieurs techniciens et personnels administratifs. Il détourne des fonds importants d'une véritable politique salariale, y compris pour le maintien urgent de notre système de retraites par répartition. Il ne peut qu'avoir des effets pervers au sein de l'INRA comme dans les autres EPST, sans remédier aucunement à la crise des vocations pour les carrières scientifiques que l'on constate dans l'ensemble des formations supérieures.

Pour toutes ces raisons, et bien qu'ayant reçu en 2008 l'*International Dairy Production Award* de l'American Dairy Science Association, je ne vous renverrai pas cette demande de PES.

J'appelle les membres des deux commissions scientifiques spécialisées dont je dépends à refuser en toutes circonstances de participer à (*et donc de cautionner*) la désignation de chercheurs devant bénéficier de la PES, comme veut l'imposer la direction.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général Délégué, Madame la Directrice de la Délégation à l'Évaluation, Monsieur le Chef de Département, chers collègues, l'expression de mes respectueuses salutations.

Yves Chilliard  
Directeur de Recherches INRA



**Copie** : Président de la CSS NT  
Président de la CSS AES  
Syndicats INRA (CFDT, CGT, CFTC, SUD)  
SNCS, SLR  
D. Auclair, J.-L. Durand  
Les 73 signataires de la motion UR Herbivores et UMR Métafort

#### Annexe

#### **Motion signée par 73 agents des UR Herbivores et UMR Métafort sur la prime d'excellence scientifique**

Les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs de l'UR1213 Herbivores et de l'UMR1273 Métafort (INRA Clermont-Theix) soussignés désapprouvent la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES) à l'INRA. La PES, devant bénéficier à 20% des seuls personnels scientifiques au maximum, ne saurait en aucun cas se substituer à l'impératif de la revalorisation des carrières et des rémunérations de l'ensemble des personnels chercheurs et ITA de l'ensemble des EPST. C'est de plus un facteur de tensions et de déstabilisation au sein des équipes et des unités.  
Theix, le 09 novembre 2009